

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 24 Mai

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mai 1892

L'ordre du jour appelait au début de la séance la discussion de l'interpellation adressée par M. Lavy au ministre de l'intérieur, à l'occasion des arrestations d'anarchistes opérées au mois d'avril dernier, après les explosions qui ont terrifié Paris.

Le député de Montmartre, qui qualifie certaines de ces arrestations d'illégales, s'élève également contre les mesures d'expulsion prises à l'égard de quelques étrangers connus par leurs opinions révolutionnaires.

L'orateur dit que ces procédés arbitraires, que ces arrestations préventives, dont beaucoup d'innocents ont été les victimes, sont indignes d'un gouvernement républicain.

A ces énumérations, M. Lavy mêle la question du 1<sup>er</sup> mai, la personnalité de Louise Michel et celle de certains socialistes allemands, ce qui soulève de vives protestations sur plusieurs bancs au centre et à droite.

Le tout est enveloppé dans les théories politico-sociales particulières à l'orateur.

Pour être juste, il faut dire que M. Lavy réprouve les idées des anarchistes et les attentats perpétrés par eux. Mais le langage est un peu obscur et l'orateur constate lui-même à plusieurs reprises que la Chambre ne semble pas le comprendre. C'est possible, mais la Chambre était peut-être excusable.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, président du conseil, établit d'abord que le gouvernement n'a pris, quoi que dise M. Lavy, aucune mesure illégale ni avant le 1<sup>er</sup> mai, ni à cette date.

### Les caisses d'épargne

Après cette interpellation, s'ouvre la discussion de l'important projet relatif aux caisses d'épargne. Cette discussion n'a été qu'amorcée pour aujourd'hui avec un discours de M. Hubbard.

— La loi que nous allons discuter, dit-il, est, au premier chef, une loi sociale. Des résolutions que la Chambre prendra au sujet des caisses d'épargne, décolleront les solutions ultérieures relatives à l'organisation du crédit agricole et au privilège de la Banque de France.

M. Hubbard expose ensuite que les caisses d'épargne n'ont pas rendu tous les services qu'on en peut attendre, que leur réorganisation s'impose, mais que cette réorganisation, telle que la commission la propose, lui paraît défectueuse

sur certains points. Aussi, soutiendra-t-il divers amendements à ce projet de la commission. M. Hubbard critique surtout l'obligation actuellement imposée à la caisse des dépôts et consignations, où sont placés les fonds des caisses d'épargne, de n'employer ces fonds qu'en achat de rentes françaises. Le résultat de cette situation, c'est que l'Etat fait monter le prix de nos rentes d'une façon audacieuse.

— Il faut autoriser la caisse des dépôts à placer l'argent des caisses d'épargne en prêts départementaux et communaux, et même en prêts sur première hypothèque, ainsi qu'on fait en Belgique. Il faut, de plus, donner, à cette même caisse des dépôts, le droit d'émettre des obligations représentatives de ses prêts et en faire ainsi un organe vivant, efficace, qui puisse rendre des services réels, dans ce pays où le capital ne déserte que trop l'industrie, le commerce et l'agriculture. Bref, il faut que l'épargne du pays puisse être utilisée à alimenter les sources vives de la grandeur et de la prospérité de la France. (Applaudissements.) Il va de soi que les caisses d'épargne devront toujours faire connaître, avec la publicité la plus large, la nature de leurs placements. Elles n'en seront que mieux des agences de progrès et de moralisation, dont l'action bienfaisante rayonnera tout à l'entour.

Imitons à cet égard l'exemple de l'étranger, conclut l'orateur, rendons de plus en plus intense la vie nationale en activant la circulation du crédit. Il faut, au lieu de continuer à entasser le capital, réaliser enfin la formule connue. « Un pour tous, tous pour un. » (Applaudissements.)

La séance est levée et la discussion renvoyée à la prochaine séance.

## SÉNAT

Séance du 20 Mai 1892

### L'organisation coloniale

Se plaçant au point de vue de la défense nationale, le seul, dit-il, qui soit à considérer, M. Allègre fait ressortir la nécessité où nous sommes de nous fortifier sérieusement au Soudan et en Indo-Chine.

Au Gabon et au Congo, d'autre part, si nous n'avons rien à craindre de leurs populations pacifiques, nous avons par contre à nous préoccuper des complications diplomatiques que nous pourrions avoir avec les voisins que nous y possédons.

L'orateur expose ensuite qu'il serait impossible à un ministère spécial des colonies de les administrer sans le concours constant de la marine

et il en conclut avec la commission que les colonies doivent dépendre du ministre de la marine.

Ce sont les marins qui nous ont fait notre empire colonial, s'écrie M. Allègre; il y aurait injustice à leur en enlever l'administration.

L'orateur, avant de descendre de la tribune, rend hommage aux vaillants marins qui ont contribué à notre grandeur coloniale. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Saint-Prix est admis comme sénateur du département de l'Ardèche.

M. Lourties dépose le rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'armée coloniale et il en donne lecture.

On reprend ensuite la discussion du projet sur l'organisation des colonies.

M. Drouhet se déclare partisan résolu d'un ministère spécial des colonies.

Le projet en discussion, au lieu de régénérer notre régime colonial, ne fait, dit l'orateur, que consacrer l'état de choses actuel, le rattachement à la marine par exemple.

Le sous-secrétaire d'Etat est un ministre sans portefeuille et sans responsabilité. Ce régime, déclare l'orateur, est plein de danger. Il constitue un régime anticonstitutionnel.

Le ministère spécial qu'il réclame établira une responsabilité bien déterminée devant le Parlement.

Notre puissance coloniale ne peut être assurée que dans ces conditions.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à lundi à deux heures.

La séance est levée.

## INFORMATIONS

### Nouvelles militaires

Paris, 21 mai.

Voici quelques détails sur le projet de M. de Freycinet tendant à modifier la répartition de la durée de service entre la réserve et la territoriale, qu'a fixée la loi du 15 juillet 1889 :

Aux termes de la loi de 1889, la durée de service est de trois ans dans l'armée active, de sept ans dans la réserve de l'armée active, de six ans dans l'armée territoriale et de neuf ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Le projet de loi nouveau a pour but de porter de sept à dix ans la durée du service dans la réserve de l'armée active, sans modifier, d'ailleurs, la durée totale des obligations militaires qui ne s'étend pas au-delà de quarante-cinq ans. Mais,

dont nous parlerons plus tard, seul ment il avait à sa ceinture, outre la rapière, un grand coutelet de la forme de ceux qu'on fabrique en Auvergne.

De plus, il ne s'était pas agenouillé comme tout le monde au passage de la procession; il avait eu soin de s'éclipser derrière un des arcs boutants de l'église pour ne reparaitre qu'après.

Quelques-uns des sergents de l'abbaye avaient même murmuré en voyant ce manège.

— Voilà notre huguenot, avait dit l'un, qui veut éviter l'eau bénite.

— Comme le diable, il la craint, avait répondu un autre.

— Quelle singulière idée, Thomas, a notre nouvelle abbesse, d'admettre ce mécréant au monastère.

— C'est un cadeau du seigneur de Clignancourt, qui a toujours flotté entre la messe et le prêche, comme tu sais, Jacques. Voyez donc, seigneur Urbain, comme le huguenot roule des yeux effarés; on dirait qu'il demande pardon à Belzébuth de se trouver en lieu consacré.

— Laissez-le donc en paix, répondit Urbain, l'officier abbatial interpellé. Gros-Michel, tout calviniste qu'il est, n'en est pas moins un brave et dévoué garçon. L'autre jour ne s'est-il pas jeté dans la Seine, à Saint-Ouen, au risque de la vie, pour sauver un jeune frère-lai augustien dont le bateau avait chaviré, tandis qu'il allait au moulin? Il l'a sauvé malgré la robe que portait le frater.

— C'est vrai. Mais cela n'explique pas pourquoi madame l'abbesse l'a reçu au couvent en le chargeant de la garde des moutons.

le service actuel dans l'armée territoriale serait, par conséquent, modifié de la façon suivante : six ans dans l'armée territoriale et six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

En outre, cette prolongation du service dans la réserve de l'armée active ne modifiera en rien les périodes d'instruction auxquelles sont astreints les hommes visés par cette disposition. Ceux-ci ne feront dans la nouvelle répartition comme dans l'ancienne, que deux périodes de vingt-huit jours et une de treize jours, soit comme réservistes, soit comme territoriaux. Cette modification à la loi de 1889 a été reconnue nécessaire à la suite de l'expérience tentée récemment en vue de la création de régiments mixtes.

Ces régiments ont été, on s'en souvient, formés d'un bataillon de réservistes et de deux bataillons de territoriaux. Il en résultait une dualité d'origine pour les hommes et pour les cadres, dont on a constaté les inconvénients à l'épreuve. C'est pour faire disparaître cette dualité et rendre les régiments mixtes homogènes que l'on a été conduit à demander une autre répartition de la durée du service.

### Le Drapeau de la France

A Toulon, le 111<sup>e</sup> régiment de ligne, rangé devant la caserne, revenait de prendre son drapeau, ainsi que ceux du 113<sup>e</sup> territorial et du 311<sup>e</sup> mixte, déposés provisoirement chez le lieutenant-colonel pendant un congé du colonel.

Après le salut au drapeau, le colonel Cardot, s'étant aperçu que, dans la foule, des personnes présentes ne s'étaient pas découvertes, s'est tourné vers elles et, sévèrement, à haute voix, pour être entendu de tous, s'est écrié :

« Je remercie les personnes qui viennent de se découvrir devant le drapeau de la France, pour lequel nous sommes prêts, mes soldats et moi, à verser notre sang; mais je blâme les indifférents qui sont restés couverts devant l'emblème de la patrie. »

Ces paroles ont été applaudies frénétiquement et soulignées par les cris de : « Vive la France ! Vive le colonel ! »

### Monstrueux complot

La Cocarde a publié, hier, un article dénonçant un complot anarchiste et prétendant qu'on a découvert une tentative qui avait pour but de faire sauter un des quartiers riches de Paris, au moyen des conduits de gaz.

### Ecole de Saint-Cyr

La Petite République annonce que, bien que la démission donnée par un certain nombre de

Il paraît que Gros-Michel, dans ses jeunes années était pâtre en Auvergne, et le métier lui va. Il parle peu, chante seulement à demi-voix des airs de son pays et aime à être seul. Notre butte lui rappelle ses montagnes.

— Mais pourquoi est-il au couvent.

— Ne savez-vous pas que la folle du manoir est au cloître. La sœur du seigneur de Clignancourt étant morte, madame Marie a pris la folle avec elle et l'entoure de soins. Or, Gros-Michel lui paraît très attaché.

Nous avons dit que le robuste gaillard, que l'on sait maintenant n'être autre que le pâtre de Pailhat, devenu presque un géant comme il le promettait autrefois, faisait très bien la besogne de surveillant, aux tables dressées devant l'église, sans pourtant s'agiter beaucoup.

En effet, quand il voyait que le populaire se pressait trop vers les tables chargées de victuailles, et que quelques-uns allaient rompre la ligne que formaient les arbalétriers bourgeois, en se servant de leurs armes placées horizontalement pour maintenir la multitude, Gros-Michel se contentait d'étendre ses énormes bras, d'écartier ses jambes, et la refoulait ainsi, en une seconde, d'une dizaine de pas.

Un lansquenet à barbe fauve, reconnaissable à son pourpoint blanc à crevés rouges, à son épée énorme à deux tranchants, qu'il portait à son baudrier, en travers derrière le dos, voulut un instant lui tenir tête. Le soudart poussa un gros juron, en saisissant Michel à la gorge.

— Qué simple ! se contenta de dire tranquillement le pâtre de Pailhat.

Et, levant sa main fermée, il la laissa retomber

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

II

#### LA PROCESSION DE SAINT-DENIS

Cette compagnie n'abandonne jamais le saint chef, depuis le moment qu'elle s'est rendue auprès de lui dans l'abbaye, jusqu'à ce qu'il soit rentré dans l'église de Saint-Denis et, dans celle de Montmartre, pendant tout le temps qu'il y est exposé, deux arquebusiers en armes sont sans cesse à ses côtés en faction.

A mesure que la relique avançait dans la foule, celle-ci s'agenouillait dévotement, et lorsque les moines de Saint-Denis, qui entouraient la chasse, furent en vue de l'église, les chantes entonnèrent l'antienne : *Exurge Domine*, suivi du répons : *De Jérusalem exeat reliquie*.

Une compagnie de Suisses du régiment de Balthazar fermait la marche.

Les archers de la connétable, qui gardaient les abords du monastère, tinrent l'épée haute au passage de la procession et les arbalétriers mont-martrains firent le salut.

jeunes officiers, dès leur sortie de Saint-Cyr, ne présente aucun péril pour la défense nationale, le ministre de la guerre se propose d'exiger, à l'avenir, pour les candidats aux écoles de Saint-Cyr et polytechnique, un engagement décennal.

**Un nouveau triomphe de M. Pasteur**  
LA GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

Un journal étranger annonçait, la semaine dernière, qu'un professeur allemand de l'Université de Halle, M. Gerdes, avait découvert dans le foie, les poumons et le sang d'un malade, le bacille de l'épilepsie.

Cette découverte, quelque invraisemblable qu'elle puisse paraître, étant donné que l'épilepsie est une maladie la plupart du temps héréditaire, réjouit fort les savants d'outre-Rhin, qui, oubliant la récente déconvenue du docteur Koch, chantent déjà de triomphants hosanna en l'honneur de la science allemande.

Ces messieurs ont tort de célébrer trop tôt leur victoire, car si l'un d'eux est parvenu à isoler un nouveau bacille qui ne saurait en aucun cas être celui de l'épilepsie, nous pouvons dès maintenant annoncer que M. Pasteur a établi d'une façon indiscutable les bases du traitement rationnel de cette épouvantable maladie. Les expériences ne sont point encore terminées, et les recherches faites par le Maître viennent à peine de sortir de l'état embryonnaire.

On peut toutefois, — bien que M. Pasteur ne veuille pas encore parler, — affirmer déjà qu'un nouveau triomphe ne tardera pas à s'ajouter à la gloire du grand savant.

Le traitement ? Il est très simple, il a déjà fait ses preuves ; c'est purement et simplement l'inoculation du virus qui sert à M. Pasteur pour ses vaccinations anti-rabiques.

Nous n'avons pas besoin d'insister longuement sur l'importance de la nouvelle découverte de M. Pasteur. Qu'il nous suffise de dire que le nombre des épileptiques, aussi bien en Europe que dans les autres parties du monde, est considérable.

En France, d'après les plus récentes statistiques, quatre mille épileptiques sont enfermés dans les asiles, mais il y en a au moins trente-six mille vivant en liberté, qu'on appelle épileptiques simples, par opposition aux épileptiques aliénés.

Si, comme il y a tout lieu de le croire, M. Pasteur parvient à guérir ces malheureux, on juge du service qu'il aura rendu à l'humanité.

Rien n'est plus lamentable, en effet, dans la société actuelle, que la situation d'un épileptique.

Malheur à celui qui ne possède pas une fortune personnelle. Un certain nombre de métiers lui sont interdits ; les administrations lui sont fermées ; les patrons le repoussent et il ne peut même pas servir comme domestique.

Grâce à M. Pasteur, l'épilepsie, comme la rage, ne sera plus dans quelques années qu'un triste souvenir du passé.

**Quadruple incendie**

Paris, 21 mai.

Cette nuit quatre incendies ont éclaté simultanément dans Paris, et ont jeté une certaine émotion parmi la population boulevardière.

Le premier a eu lieu à 10 heures, dans les ateliers de menuiserie Legel, quai Jemmapes, et

sur la salade du lan-quetel, sans paraître même y mettre la moindre impulsion. Mais tel fut le poids naturel de ce bras herculéen, que le casque de fer s'enfonça et que la tête du soudard y disparut au-dessous des oreilles.

Le lansquetel se décoiffa, non sans peine, et s'en alla au milieu des huées du peuple. Mais avant de se retirer, il montra le poing à Michel :

— Je te revaudrai cela, estafier de béguines ! grommela-t-il, aussi bien que je m'appelle Claudelorrain.

Le haut et le bas clergé rentra bientôt dans l'église, et la cérémonie de la Bénédiction allait commencer.

Marie de Beauvilliers, accompagnée de deux assistantes, qui étaient la princesse abbesse de Fontevault et la coadjutrice de Beaulieu, alla s'agenouiller devant le cardinal de Sourdis, qui la bénit, puis lui donna la communion.

Bientôt, au son des cloches remises en branle, résonna sous les voûtes aux nervures prismatiques de l'église romano-bizantine, le solennel *Te Deum laudamus*...

Michel, qui n'avait plus rien à faire à l'abbaye, et que ces momeries papistes, comme il les appelait, n'intéressaient guère, avait quitté la foule pour se diriger vers le manoir de Clignancourt, situé au bas du côté nord de la butte, et dont on voit encore des restes dans la rue Marcadet. Des jardins et un vaste parc entouraient ce manoir, dont une rue porte aujourd'hui le nom.

Au moment où il allait atteindre le manoir, dout le propriétaire, Ligier de Clignancourt, l'ancien Politique que nous avons vu accompagner

s'est communiqué aux écuries de M. Déchaux, déménageur, rue Bichat.

Il y a eu trois blessés.

Le deuxième s'est produit chez M. Souquet, épicier rue des Trois-Bornes, et a été causé par l'explosion d'une bonbonne de pétrole.

Le feu a gagné rapidement le 5<sup>e</sup> étage et on a dû opérer le sauvetage par les fenêtres.

Enfin, à une heure, passage Gatbois, près la gare de Lyon, un troisième incendie s'est déclaré chez un ébéniste, M. Chaussonnerie.

Tous les bâtiments sur une étendue de cent mètres ont pris feu. Le quartier est affolé.

Plus de 300 chevaux échappés courent sur l'avenue Daumesnil. Plusieurs maisons attenantes sont complètement brûlées.

L'incendie n'a pu être maîtrisé qu'à 4 heures. Les écuries de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée sont détruites.

Les dégâts sont estimés à 2 millions.

Un quatrième incendie a éclaté, avenue de Neuilly, vers minuit, chez un marchand de meubles. Tout le bâtiment a été détruit.

Le garçon de magasin sauta par la fenêtre, puis se rappelant qu'un camarade était endormi, il remonta et le sauva, mais, brûlé, puis aveuglé, par les flammes, il sauta de nouveau et se blessa grièvement.

Il a été transporté à l'hôpital Beaujon.

Ce matin la population ouvrière apprend par les journaux les événements de la nuit dont la simultanéité frappe vivement l'opinion.

Paris, 22 mai, soir.

Le *Journal* affirme que, à la préfecture de police, on est persuadé que les divers incendies d'hier sont dus à la malveillance et pourraient bien être l'œuvre des anarchistes qui continueraient leurs attentats sous cette forme.

**Drame de jalousie**

Un terrible drama de jalousie s'est déroulé samedi soir, rue du Rocher, à Paris.

Mme Raymond, femme d'un riche commissionnaire en marchandise, a surpris son mari, dans un appartement de cette rue, avec une de ses amies, Mme Lassimonne, séparée de son mari, conseiller de préfecture à Blois.

Mme Raymond a tiré cinq coups de revolver sur Mme Lassimonne et l'a frappée de plusieurs coups de poignard.

La victime a succombé à ses blessures.

Mme Raymond s'est constituée prisonnière.

**Duels fantastiques**

Tous les journaux de Paris, de la France et on peut dire du monde entier, sont pleins depuis quelques jours des exploits étonnants accomplis par M. Roulez, le nouveau d'Artagnan, ainsi qu'on l'a surnommé.

Le *Petit Journal*, comme tous ses confrères, a raconté l'histoire de ses quatre duels successifs ; les plus érudits écrivains en la matière ont apprécié le cas, les escrimeurs se sont émus, le public s'est enthousiasmé, M. Roulez est désormais célèbre.

Quelle singulière histoire ! Voici qu'il n'y a rien de vrai dans toute son affaire.

Mais alors, dira-t-on ?

Alors, c'est bien simple ; M. Roulez, qui reste le plus brave, le plus loyal et le plus honnête homme du monde, M. Roulez a eu évidemment une hallucination. Il a pris pour réalité palpable une vision de son esprit fatigué.

Henri de Navarre à Usson, avait suivi la procession, Gros-Michel vit arriver au galop, à travers champ un cavalier poudré.

C'est un jeune homme de vingt-cinq ans environ, de belle prestance, mais pâle de visage, qu'ornent des moustaches blondes. On voit qu'il a souffert.

Son œil naturellement doux, et mélancolique, dénote pourtant, en ce moment de l'inquiétude et même une fiévreuse impatience.

A mesure qu'il s'approche du manoir, sur lequel il a les yeux constamment fixés, comme si c'était là le but de sa course, cette préoccupation anxieuse paraît même augmenter.

Il porte l'uniforme de cornette des gentilshommes au bec-de-corbin de la garde du roi.

La hache d'armes qui pend à sa selle, et qui a la forme d'un bec de faucon ou de corbin, ainsi que les fleurs de lis brodées sur la schabraque, montrent suffisamment que le jeune homme appartient à ce corps d'élite, ainsi dénommé depuis Charles IX.

Quant à son grade de cornette, si notre officier n'a pas en main le petit étendard à course de sa compagnie, il n'en est pas moins indiqué par la cornette, soutachée à la poitrine, sur sa soubre-veste aux longues manches flottantes. Son petit chapeau de feutre à ganse d'or est orné d'une plume blanche. Ses vêtements et broderies paraissent avoir souffert comme lui et n'ont plus leur fraîcheur primitive.

Soudain, le cavalier jeta un cri.

Il venait d'apercevoir Michel qui, à son tour, poussa une exclamation de joie et de surprise.

— Marcel !

Il est allé porter dans les journaux copie des procès-verbaux rédigés par les témoins des duels multiples qu'il avait « vécus » en rêve, et comme M. Roulez est un Parisien connu, comme rien n'autorisait personne à douter de sa bonne foi ni de sa crânerie, tout le monde s'y est laissé prendre. Et voilà comment a éclaté dans Paris la plus formidable mystification qu'on ait jamais imaginée.

\* \* \*

M. Roulez vient d'adresser au *Temps* la lettre suivante :

Monsieur le directeur,  
Voilà 48 heures que je m'amuse aux dépens de la presse.

Toutes les histoires de ce fameux duel pour lequel on s'est tant remué sont imaginaires.

J'ai lancé ces canards pour voir jusqu'où irait la rage du reportage, et combien, par ce siècle de téléphones et télégraphes, les informations sont exactes.

Je vous ai fait vous emballer sur des pistes qui n'ont jamais existé. La plaisanterie est terminée. Il ne faut pas abuser des meilleures choses.

Votre journal a été plus malin que les autres, et si vos confrères le désirent, je suis tout à leur disposition pour leur prouver que je suis encore vigoureux.

L'incident est donc clos.

Veillez agréer, etc.

ROULEZ.

Les rieurs sont pour moi.

Au journal le *Temps*.

\* \* \*

Paris, 23 mai.

M. Roulez ayant voulu mystifier le public et M. Ranc en particulier, celui-ci lui a envoyé ses témoins.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi, jour de l'Ascension.

**Le monument Clément-Marot**

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient de faire connaître au préfet du Lot et au maire de Cahors, qu'il accepte la date du 26 juin pour l'inauguration du monument Clément-Marot.

**Conseil municipal de Cahors**

Le Conseil municipal s'est réuni hier au soir. Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu complet de cette séance.

**Contributions indirectes**

M. Pessartou, commis principal des contributions indirectes à Catus, est élevé sur place à la 4<sup>e</sup> classe de son grade.

**Hypothèques**

Par décret de M. le ministre des finances, en date du 13 mai courant, M. Gilles, conservateur des hypothèques à Gourdon (3<sup>e</sup> classe), est nommé à la conservation des hypothèques de Villeneuve-sur-Lot (2<sup>e</sup> classe).

Tel est le nom qui s'échappa frémissant des lèvres du père de Pailhat. En même temps, il bondissait vers le cavalier, allure qui était peu habituelle à notre géant.

— Moi-même, mon cher Michel.

— Vous n'êtes pas mort !... Seigneur ! soyez béni.

— Vous m'avez donc cru mort.

— Le roi lui-même le disait.

— Blessé seulement, puis prisonnier des Espagnols. La paix de Vervins, qui vient d'être signée, m'a rendue à la liberté, et j'accours... Mais je te conterai cela... Où est ma mère ?

Le jeune homme avait sauté de cheval.

— Au manoir ? n'est-ce pas, demanda-t-il encore.

— Non. Là-haut.

— Où ?

— A l'abbaye.

— Aurait-elle abjuré ?

— Abjurer ! plutôt mourir. La pauvre dame Berthe de Clignancourt, sœur du seigneur Ligier, est morte, et l'abbesse... la nouvelle abbesse de Montmartre l'a prise avec elle.

— Une abbesse !... et ma mère est calviniste !

— Si vous saviez, Marcel !... mais non : que mes lèvres restent closes plutôt.

— Que veux-tu dire !... Explique-moi comment ma mère a pu consentir... car par moments elle comprend et se rend compte.

— Las ! il s'est passé bien des choses depuis deux ans... car il y a bien deux ans, Marcel !

— En effet, la prise de Calais par les Espagnols a eu lieu en avril 1596. Le roi m'y avait envoyé

**Election des maires et adjoints dans le département (Suite)**

Thégra. — Maire, Batut ; adjoint Barreau ; républicains.

Beaumat. — Maire, Lacan ; adjoint, Dardennes ; républicains.

Strenquels. — Maire, Gouygou ; adjoint, Jarrige ; républicains.

Fontanes-Lunegarde. — Maire, Mèjécaze ; adjoint, Capèle.

Ginouillac. — Maire, Dubreil ; adjoint, Lacan ; républicains.

Montfaucon. — Maire, Calmon ; adjoint, Galoup ; républicains.

St-Sauveur-la-Vallée. — Maire, Bonhomme ; adjoint, Delfour ; réactionnaires.

Soulomès. — Maire, Lalo ; adjoint, Sambat ; réactionnaires.

Vaillac. — Maire, Soucirac ; adjoint, Caminade ; réactionnaires.

Baladou. — Maire, Ladet ; adjoint, Verdier ; républicains.

Cazillac. — Maire, de Verninac ; adjoint, Jauberthie, républicains.

Cressensac. — Maire, Sourzat ; adjoint, Arnal ; républicains.

Cuzance. — Maire, Bascle ; adjoint, Castanet, républicains.

**Armée**

Concours pour la constitution d'un corps de vélocipédistes militaires

**PROGRAMME**

L'épreuve comporte 3 parties : visite médicale, examen oral, course. Les hommes de l'armée active subissent cette épreuve à leur corps. Ceux de la réserve et de l'armée territoriale la subissent dans un corps de leur arme, s'il en existe dans la subdivision de leur résidence, et, à défaut, dans le régiment d'infanterie de cette subdivision. L'examen oral porte sur la lecture pratique de la carte, la connaissance des signes distinctifs des Etats-majors (fanions, lanternes, brassards, etc.), l'échelonnement et les formations habituelles des éléments d'une colonne en ordre normal de marche.

La course est de 90 kilomètres en 6 heures pour les vélocipédistes des états-majors et de la cavalerie, et de 48 kilomètres en 4 heures, pour ceux des corps de troupe.

La machine à employer est la bicyclette, apportée par l'homme.

Les candidats devront adresser leur demande avant le 30 mai, au colonel, commandant le régiment d'infanterie de leur subdivision, et, pour les hommes de la 4<sup>e</sup> subdivision appartenant à la cavalerie ou au train, au colonel, commandant le 10<sup>e</sup> dragons, ou chef d'escadron, commandant le 17<sup>e</sup> escadron du train (c'est-à-dire, 1<sup>re</sup> subdivision) à Agen ; 2<sup>e</sup> subdivision, 20<sup>e</sup> à Marmande ; 3<sup>e</sup> subdivision, 7<sup>e</sup> à Cahors ; 4<sup>e</sup> subdivision, 11<sup>e</sup> à Montauban (pour les hommes de l'infanterie) ; 10<sup>e</sup> dragons ou 17<sup>e</sup> escadron du train pour les autres.

Ils devront, en outre, présenter à la commission d'examen :

1<sup>o</sup> Une facture légalisée ou un certificat établi par le maire ou la gendarmerie, constatant qu'ils sont possesseurs d'une bicyclette de route ou de demi-route.

2<sup>o</sup> Les brevets ou diplômes de courses qu'ils auraient obtenus précédemment.

avec quelques lances, pour porter des ordres au gouverneur, lorsque l'archiduc Albert, avec Rosne, vint fondre sur la ville.

— Toute la garnison ne fut-elle pas passée au fil de l'épée ?

— Presque toute, après des prodiges de valeur. Je me trouvais heureusement au nombre des blessés qu'on épargna, mais on me garda prisonnier... Où est le seigneur Ligier ?

— A l'abbaye.

— Lui aussi !... Au fait, que signifie toute cette affluence sur la butte ?... D'ici j'aperçois la foule, et voici toutes les cloches qui sonnent.

— C'est que... c'est que...

— Tu crains de parler... Courons à l'abbaye ! que je voie ma mère et mon excellent bienfaiteur, le seigneur Ligier.

Le jeune officier avait remis les rênes de son cheval entre les mains d'un palefrenier qui était accouru, et se précipitait déjà vers la montagne.

Michel le saisit par le bras.

— Au nom du ciel ! arrêtez-vous, dit-il au fils de Jeanne.

— Je devrais être auprès de ma mère.

— N'allez point à l'abbaye ?

— Tu me caches un mystère... ces cloches... ma mère.

— Vous ne pourriez y pénétrer.

— Un enterrement, peut-être !

— Hélas !

— Ma mère est morte !

Il s'élança.

(A suivre.)

Les candidats convoqués en 1892, présenteront, en outre, la facture, ci-dessus prescrite, aux chefs de corps, au moment de leur convocation.

Les candidats appartenant aux sections d'infirmeries, de commis et ouvriers d'administration, de secrétaire d'état-major, seront examinés par les régiments d'infanterie de leur subdivision.

**Revue de Gendarmerie**

Ce matin, à 6 heures 1/2, M. le général Rébécaud, a passé en revue les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors, sur la place d'Armes.

**Acte de probité**

Le sieur Sarrut, propriétaire à la Madeleine, ayant trouvé un porte-feuille contenant divers papiers d'affaires, s'est empressé de le rendre au sieur B... d'Espère qui l'avait perdu.

**Archéologie**

Nous apprenons que la Société archéologique du Midi, se propose de visiter Cahors le 2 juin prochain.

Aujourd'hui même une pension libre de Villeneuve-sur-Lot visite notre ville. Plusieurs élèves, munis d'appareils photographiques, se proposent de prendre les épreuves des curiosités locales.

**Congé de la Pentecôte**

Les congés de la Pentecôte, dans les établissements secondaires de garçons et de jeunes filles, ainsi que dans les écoles normales, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie : le dimanche matin 5 juin.

Rentrée : le lundi soir, 6 juin, à l'heure réglementaire.

**La nouvelle ligne de Limoges à Brive**

Nous avons déjà dit que la nouvelle ligne de Limoges à Brive par Uzerche serait ouverte au public dans le courant de l'année 1893. Voici du reste les déclarations faites à ce sujet par un des plus importants chefs de service de la compagnie d'Orléans :

Notre projet de superstructure comprenant le ballast et les bâtiments a été envoyé au ministre le 20 juillet 1891 et a été approuvé le 7 mars 1892.

Le service des ponts et chaussées qui construit l'infrastructure nous a fait des livraisons provisoires de la plate-forme.

Il reste encore à nous livrer la plate-forme des lots suivants : 5 bis, 6, 6 bis, 7, 10, 11 et 12.

Les bâtiments du premier tiers viennent d'être adjugés.

Les entrepreneurs sont convoqués pour les bâtiments du troisième tiers.

Nous les appellerons très incessamment pour les bâtiments du deuxième tiers.

Dans ces conditions la ligne pourra être ouverte au service au commencement de l'automne de 1893.

**Arrestations**

Un nommé Laytou, âgé de 55 ans, natif de Montpezat, récemment sorti de la maison centrale d'Eysses, a été arrêté hier, par la police de Cahors, pour grivèlerie, tentative de vol et mendicité avec violence, dans plusieurs maisons de la ville.

Un colporteur d'allumettes de contrebande, habitant le faubourg St-Georges, a été également arrêté par la police.

**Accident**

Un cultivateur du lieu dit Roc de Lagasse, près Cahors, a été victime, hier, d'un bien malheureux accident.

Voulant creuser un trou dans le lit même d'un petit ruisseau qui passe dans sa propriété, il venait de bourrer un trou de mine et d'y mettre le feu, lorsque l'explosion se produisant inopinément, lui brûla les yeux.

Le docteur Autefage, appelé aussitôt, craint beaucoup pour l'œil gauche qui est très profondément atteint.

**Match à Puy-l'Evêque**

MM. Laville frères, de Puy-l'Evêque, ayant lancé un défi à tous les velocipédistes du canton, M. Vignals l'a relevé.

La course était de 30 kilomètres et a eu lieu dimanche 22 mai, sur la route nationale de Fumel.

M. Vignals âgé de 20 ans, avec une bicyclette ordinaire de location à caoutchouc plein a battu M. Laville jeune de dix minutes et M. Laville aîné de 45 minutes, malgré que ces derniers eussent des bicyclettes neuves, système Bonneville, perfectionné à caoutchouc creux.

Avec une bonne machine et un entraînement régulier, le jeune Vignals deviendrait un coureur redoutable.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 2 mai 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il dépose entre autres un exemplaire du compte rendu de l'excursion de la

société archéologique de Tarn-et-Garonne à Narbonne les 7 et 8 mai 1891, par M. Paul de Fontenilles, offert par l'auteur à la société.

La société remercie M. de Fontenilles de son gracieux hommage.

M. Bielawski, percepteur à Isoire, chevalier de la Légion d'honneur, demande à être admis comme membre correspondant, sur la présentation de M. Daynard et Greil. Conformément aux statuts son élection est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président dépose, au nom de M. Landes, résident français en Cochinchine, une série de relations de reconnaissances et d'excursions dans ce pays, ainsi qu'une dizaine d'études sur la Cochinchine par M. L. Aymonier. La société adresse tous ses remerciements à M. Landes pour ces intéressants travaux.

M. Greil, donne lecture, au nom de M. l'abbé Taillefer, membre correspondant, d'un « *Vidimus de congé et adveu du tiers état* » faisant connaître les mœurs militaires au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette ordonnance fut lancée par le sieur de Matignon, maréchal de France, lieutenant général pour le roi de Guyenne, le 4 mai 1595, dans le but de réprimer la licence de ses soldats à l'égard des femmes. Ce document est extrait des archives du château de Lauture.

M. l'abbé Gary continue la lecture des notes du travail de M. Paul de Fontenilles sur les compte du chapitre de la cathédrale de Cahors en 1652.

Le Président,  
J. DAYNARD.

Le Secrétaire,  
Joseph BLANC.

**Catus**

Nous recevons, trop tard pour être publié aujourd'hui, le compte rendu de la fête splendide donnée dimanche soir, par M. Baldy, en l'honneur de son élection.

Nous nous ferons un plaisir de le publier dans le numéro de samedi prochain.

**St Sosy**

Mardi dernier, un douloureux événement s'est produit dans la commune de St-Sosy. Une jeune fille de dix-neuf ans rentrait du lavoir, le soir vers 8 heures, lorsque son frère croyant voir un loup, tira sur elle deux coups de fusil qui lui ont fait des blessures très graves.

**Villesèque**

Un enfant, âgé de deux mois, a été trouvé mort, étouffé, dans une maison de cette localité. Une enquête est ouverte.

**Gramat**

Le jour de la foire de Gramat, trois individus entreprirent d'enseigner à un nommé Lerrou François, brave cultivateur des environs de St-Céré, la manière de procéder à l'américaine. A cet effet, après lui avoir fait quitter la foire pour l'emmener à la campagne, et lui avoir promis une étrenne de 10 fr. pour les faire jouer du coup d'œil, on le détermina à mettre en commun l'argent, et on lui confia ensuite le soin de porter une valise à St-Céré où ils arriveraient aussitôt que lui. Après 24 heures d'attente, Lerrou fit ouvrir la valise qui, à son grand désespoir, ne contenait que quelques pierres enveloppées dans deux journaux. Le pauvre homme n'en pouvait revenir, mais le plus dur de l'affaire c'est que sa mise de fonds s'élevait à 600 fr., en pièces d'or, qu'il destinait à l'achat d'une paire de vaches.

**Duravel**

L'établissement de facteur-boîtier de Duravel sera converti en recette de plein exercice, à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

D'autre part, le conseil général, dans sa session d'avril dernier, ayant voté les fonds nécessaires pour l'installation du service télégraphique à Duravel, cette localité aura, en outre, un bureau télégraphique, que l'administration va organiser à bref délai.

**Aynac**

La dernière foire d'Aynac a été marquée par une série d'accidents.

Une femme de cette commune, la veuve Delprat, a reçu d'un bœuf furieux un coup de corne au bas ventre, qui lui a fait une horrible blessure. On désespère de sauver la malheureuse. Quelques minutes après, un autre bœuf blessait assez grièvement un jeune homme. Enfin, peu après, un charron, du nom de Frescasines, faisait, sur le foirail, une chute si malheureuse qu'il se cassa une jambe.

Ces divers accidents ont causé, dans le village, une vive émotion.

**Sauzet**

Le soir de la foire de Sauzet, le 20 mai, le sieur Conquet, de Berganty, a trouvé un agneau ayant des taches noire sur la tête. — Il le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**Souillac**

Par décision du ministre de la guerre, M. le Colonel Gardarein est convoqué, le 6 juin, à l'Etat-Major du 13<sup>e</sup> corps d'armée, à Clermont, pour y prendre part à des études sur la mobilisation, l'alimentation des troupes en campagne

et sur l'attaque et la défense des gares et voies ferrées, en cas de guerre.

**Mechmont**

Samedi matin, une dispute s'éleva entre les nommés Dantony et Pradaude, au sujet d'un mur de clôture.

Pradaude se précipita sur la construction et se mit en devoir de la démolir.

Ce que voyant, Dantony courut chez lui, s'arma d'un fusil, fit feu sur son adversaire qui fut touché au pouce.

La gendarmerie de Catus a arrêté le coupable qui a été remis en liberté sous caution.

**PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup>.50**

**Causeries agricoles**

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

Les effets produits par ce fruit sont-ils toujours si merveilleux? Je ne puis vous l'affirmer, mais ce que je sais bien, c'est que le remède n'est pas dangereux. Je le trouve fort agréable et je tâche d'en avoir le plus possible.

Confitures de fraises. — On prend un kilog. de sucre pour un kilog. de fruit et on le fait fondre dans un demi-litre d'eau. On fait cuire son sirop; quand il est en pleine ébullition, on y jette les fraises soigneusement épluchées et bien entières. Après quelques bouillons on retire les fraises avec l'écumoire et on en remplit les pots jusqu'à moitié de leur hauteur. Puis, on remet le sirop sur le feu, et lorsqu'il bout doucement on en remplit les pots en soulevant un peu les fraises pour qu'il pénètre partout.

**LE HARICOT**

Ce légume s'accommode de tous les terrains qui ne sont pas humides; il revient à la même place sans fatiguer le sol et sans détérioration de ses produits. On ne peut le cultiver avant le moment où il ne gèle plus; nous commençons de fin avril à fin mai, selon que le temps est plus ou moins chaud, car il faut de la chaleur. Celles-là sont pour les laisser venir. Tout juin et tout juillet nous en semons pour les manger vertes.

Il y a beaucoup de choix pour les variétés de haricots: haricots à rames, haricots nains. Les premiers sont les plus beaux, les meilleurs et les plus productifs. Ils ont l'avantage, outre leur supériorité de qualité et de fécondité, de ne pas donner du déchet; toutes leurs cosses naissent à une assez grande hauteur pour ne pas souffrir de l'humidité du sol, ce qui arrive toujours plus ou moins aux haricots nains.

La meilleure espèce de haricots à rames est le haricot blanc de Soissons, à la condition de lui donner des soutiens qui permettent à ses tiges de se développer dans toute leur longueur; il est le premier de tous le peu d'épaisseur de sa peau et par son par goût relevé, mais il ne réussit guère dans les terrains pauvres. Nous mettons le haricot *œil de perdrix, dit d'abondance* avec ses nombreuses sous-variétés au premier rang; la cosse est aussi bonne que le grain quand celui-ci a acquis toute sa grosseur. C'est un mange-tout.

Nous plantons ces espèces par touffes de 4 à 6 grains dans le même trou en lignes espacées de 30 à 40 centimètres. L'année dernière un nouveau système de culture nous a parfaitement réussi. Le voici: A chaque angle d'un carré de 30 centimètres de côté, distancé d'environ un mètre d'un autre carré, nous avons mis 3 grains qui ont grimpé sur une haute branche placée au centre du carré. Cette méthode est à recommander.

La poignée de cendres que nous jetons dans chaque trou les rend plus forts et plus productifs. Une fois qu'ils ont levé, les haricots ne demandent qu'un ou deux binages pour détruire les mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'ils couvrent tout le sol, alors ils étouffent toute végétation étrangère.

Ici, nous n'avons guère que des espèces à rames; les naines sont cultivées dans les champs. Semés avec le maïs, les haricots grimpent le long des tiges et lui sont nuisibles; ils arrêtent sa végétation. On doit lui préférer l'espèce qui ne s'élève pas.

Le haricot à quelque variété qu'il appartienne n'est réellement bon que pendant l'année qui suit celle de la récolte; aussi nous ne le conservons pas plus longtemps, il deviendrait difficile à cuire et plus encore à digérer.

En vieillissant le haricot blanc contracte une teinte jaunâtre qui le fait mépriser, comme les rouges et les gris ne changent

pas, que les acheteurs peuvent s'y tromper, la vente n'est pas si facile.

A mesure que les haricots arrivent à maturité, nous les cueillons pour attendre les autres, la pluie et le rosée nous feraient perdre les premiers.

On conserve les haricots nains et à rames pendant quelque temps dans leurs siliques. Nous les égrenons à la main et non au fléau; pour cela nous attendons le moment de les consommer ou de les porter au marché; ainsi nous les exemptons des taches et nous les vendons plus facilement à un bon prix.

L'instituteur. — Le haricot est une des plantes dont le grain rend le plus de services. C'est un aliment sain et nourrissant surtout lorsqu'il a atteint sa maturité. Originaires de l'Inde, le haricot est encore aussi sensible au froid qu'il pouvait l'être les premières années de son introduction dans notre pays. Dans le Var, la consommation du haricot est presque égale à celle du pain.

Il existe plusieurs manières de conserver les haricots. Par le procédé Appert on les met en boîtes. Voici le mode de conservation le plus simple et le plus en usage dans les campagnes. On prend des gousses de haricots des plus tendres, après avoir rompu les deux extrémités, on les enfle une à une par le milieu avec une aiguille et du fil solide, pas trop gros. Les haricots ainsi enfilés et se touchant à peine en forme de chapelets. On plonge ces chapelets dans de l'eau bouillante et salée, dans 5 minutes les haricots sont assez blanchis. On les retire alors et on les trempe dans l'eau froide. Ensuite on étend ces chapelets sur un linge propre pour les faire égoutter, 24 heures après on les pend dehors à l'air ou dans une pièce aérée et sans humidité.

Quand ils sont complètement secs, au bout d'un mois environ, on les met dans des sacs. Pour la cuisson, on ne les lave pas; quand ils sont bien cuits on les retire pour les apprêter selon le goût.

Cet essai réussit toujours.

(A suivre.)

J. MEULET,  
Instituteur public à Carliac.

**LEÇONS DE PIANO**

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

La Forteresse (Isère), le 18 novembre 1891. — A la suite d'une gastrite, j'avais gardé une constipation extraordinaire qui me faisait beaucoup souffrir. Aucun remède ne me soulageait, lorsque j'eus connaissance de vos bonnes Pilules Suisses. Deux ou trois boîtes m'ont complètement guéri; de temps en temps je prends encore pendant une huitaine de jours quelques-unes de vos Pilules Suisses et je m'en trouve vraiment bien. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> C. DOUBLIER, institutrice.

**BULLETIN FINANCIER**

du 24 Mai 1892

Marché très mouvementé. On débute ferme, mais il se produit à un moment donné des offres qui ne trouvent pas de contre-partie et la lourdeur s'en suit.

On reprend un peu en clôture, mais le marché est moins bon que samedi. On ne peut pas soutenir le train de la semaine dernière. On sent qu'il y a un peu de trop plein.

Le 3 0/0 est à 98.05, le nouveau à 98.15. Les établissements de crédit varient peu. Le Foncier finit 1210. La Banque de Paris est à 670. Le Crédit Lyonnais cote 793.65.

Nos grands chemins sont calmes. Le Suez malgré une mauvaise recette se maintient ferme à 27.95.

L'action des Cirages Français est à 410. Les fonds étrangers ont été un moment fort éprouvés, ils reprennent un peu dans la dernière partie de la séance.

L'Italien finit à 91.55 après 91.45. L'Extérieur recule à 64.3/8. Le Portugais n'est plus qu'à 29 3/4. On attend toujours un accord qu'on ne voit pas venir.

En Banque, la part de Soufres Romains est à 205. La production s'est élevée à 10,918 kilos.

Les valeurs de cuivre sont offertes. La Morena qui n'a rien à voir avec la spéculation qui se fait sur le Rio est à 124.25.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**Fête de l'Ascension**

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du **Lundi 30 Mai**, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les **Mardi 24, Mercredi 25, Jeudi 26 et Vendredi 27 Mai** inclus.

Les billets délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

**Pèlerinage à Rocamadour**

*Billets d'Aller et Retour à prix réduits*

A l'occasion du **Pèlerinage de Roc-Amadour** (Lot), il est délivré chaque année, du **1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre** inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et de 30 % en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares instantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**VOYAGE D'EXCURSION**

AUX

**Plages de la Bretagne**

Du **1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre**, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : **45 francs**. — 2<sup>e</sup> classe : **36 francs**.

**AVIS.** — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

**FONTENELLES (Doubs)**

Les **Pilules Giequel** m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales ; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient atteints. Ces excellentes **Pilules Giequel** ont sans doute dissipé des Humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je les prenais, j'en ai presque plus souffert du tout. J'étais très sujette à la constipation, et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins, tandis que les **Pilules Giequel** agissent doucement et ne donnent ni coliques, ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit.

Signé : Sœur M. J. à Fontenelles.

**HERNIES**

**Tous les mois de passage**  
depuis 25 années

**GUÉRISON RADICALE**  
**CH. DE THOMIS-BIONDETTI PÈRE**

Chirurgien herniaire, médaillé breveté

**10, place du Parlement (Bordeaux)**

Ce spécialiste ne s'occupe uniquement que des hernies. — 40 années de pratique et d'études scientifiques lui ont fait trouver le moyen radical de les faire disparaître. Sera à Cahors, mercredi 1<sup>er</sup> juin, Hôtel des Ambassadeurs.

**PAPIER WLINSI.** Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 278, rue Saint-Honoré.

La paleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et les jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse par l'emploi du **PHOSPHATE DE FER SOLUBLE DE LERAS** redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité ; son action bienfaisante apparaît dès les premiers jours.

**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 21 mai 1892 : Les funérailles de Véry. — Paris la nuit, vu du Pont des Saint-Pères. — Théâtre illustré : « Salammbô », à l'Opéra. — Les délégués des Colonies. — Ferdinand Poise, mort le 14 mai. — Beaux-Arts : Portrait de Charles Gounod. — Amérique : La terre de Feu, types et vues.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, A. Boissard ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Echecs, Rébus, Explication des gravures, Récréations de la famille.

Nouvelle : « L'horloge », par G. Guesviller. En supplément : « Tante Berceuse, roman par J. Mary, illustrations de G. Vuillier. Le numéro : 50 centimes.

**LA NATURE.** — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 21 mai : — Une nouvelle drague : H. Fourtier. — Chauffetettes à hydratation de chaux : X..., ingénieur. — La stérilisation des eaux par la chaleur : D<sup>r</sup> Z... — Le cyclone de l'« Enéide » : V. Brandicourt. — Les exercices physiques : Gaston Tissandier. — La mer des Sargasses. — Les roches à figures animées : Gaston Tissandier. — La fabrication des instruments de musique et de physique en Saxe : D. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 16 mai 1892 : Ch. de Villedeuil. — Physique amusante : Le prestidigitateur Alber.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(Supplément 25 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Hygiène et santé. — Recettes et procédés utiles.

**MONITEUR DE LA BANQUE**  
ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS  
(26<sup>e</sup> ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit  
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi  
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.  
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : **SIX FRANCS PAR AN**  
ETRANGER : **DIX FRANCS**

**SOMMAIRE DU N° 20**

La situation. — Réveil de affaires. — Informations financières. — Finances et conversions turques. — Le Champ d'Or (production d'avril 1892). — Les mines d'or de l'Afrique du sud. — La fusion du Comptoir national et de la Banque de dépôts. — L'appel de fonds sur les actions de la Société des dépôts et comptes courants. — Charbonnages d'Urikany. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter ; Valeurs à vendre. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Changes et monnaies. — Cours des métaux. — Marché des départements. — Tirages financiers de la semaine.

**LISEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement

les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis.  
(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac

SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ms</sup>.

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

**VELOUTINE**

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

**VENTE**

A SUITE DE

**Saisie immobilière**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le **mercredi vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-douze**, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M. Laborderie, huissier à Cazals, en date du sept mars mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré, dénoncé et transcrit conformément à la loi.

Il a été saisi à la requête de monsieur Louis Prunis, cultivateur, demeurant à Lédrié, commune de Marminiac, qui a pour avoué M<sup>e</sup> Lacosse ;

Sur la tête et au préjudice de dame Anne Prunis, épouse du sieur Pierre Fabre, cultivateur, demeurant à Fombournat, commune de Marminiac ;

Les immeubles ci-après désignés : Le cahier des charges de l'adjudication desdits immeubles a été dé-

posé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour être mis à la disposition du public.

**DÉSIGNATION**

1<sup>o</sup> Une terre sise au lieu dit Champ de Sédric, numéro 194, section E du plan cadastral de la commune de Marminiac ;

2<sup>o</sup> Une terre au lieu dit : Le Clau, numéro 762 P, même section du plan ;

3<sup>o</sup> Une contenance de vingt-huit ares à prendre sur l'article en terre et friche situé au lieu dit le Maysset, numéro 722, section E du même plan ;

4<sup>o</sup> Une contenance de trois ares trente centiares à prendre sur l'article situé aussi au lieu dit le Maysset, aujourd'hui terres, numéro 723, même section et plan.

**Mise à Prix**

Dix francs, ci..... **10<sup>fr.</sup>**

Le tout en sus des charges.

Il est déclaré, en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le ..... mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,  
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le ..... mai mil huit cent quatre-vingt-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> ..... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

**VENTE**

de marchandises neuves

A SUITE DE FAILLITE

Il sera procédé le 13 juin 1892, à deux heures du soir, boulevard Labernade, maison DURAND, par le ministère de M<sup>e</sup> CAVARROC, huissier, à la vente aux enchères publique d'un stock considérable de **marchandises neuves** (articles de mercerie, bonneterie, mode, lingerie, chaussure, etc., etc.)

Cette vente aura lieu par lots, dont la mise à prix moyenne, sera de 500 à 600 francs ; ces lots feront l'objet d'une clause de réunion et remis aux enchères en bloc.

Pour tous les renseignements : s'adresser à M<sup>e</sup> CARBONEL, avocat à Figeac, syndic de la faillite BOUTARIC.

**MONITEUR DES RENTIERS**

10, Rue de Chateaudun, Paris  
52 numéros de 16 pages, 2 francs par An.  
en timbres ou mandats-poste. Chaque abonné reçoit franco à domicile.

**DEUX PRIMES GRATUITES**

1<sup>o</sup> Un Journal Spécial, le seul donnant tous les tirages des valeurs à lots françaises et étrangères  
2<sup>o</sup> Le Manuel des Capitalistes  
BEAU VOLUME contenant : Dictionnaire financier, Notice sur Fonds d'États, Villes et Départements, Sociétés de Crédit, Chemins de fer, Listes des lots non réclamés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!**

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, ligures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, et les de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai **Réparateur TRICARD**. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai **Réparateur TRICARD**, dit aussi **Réparateur J. B. A. T.** connu depuis plus de 27 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

En vente au bureau du Journal.

**CADRE DU LOT**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.